

Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

Siège social

5, avenue Élisée Cusenier – 25000 Besançon

Téléphone

03 81 82 04 40

Courriel

secretariat@crl-franche-comte.fr

Contacts de correspondance et de facturation

71, rue Chabot-Charny – 21000 Dijon

T. 03 80 68 80 20 / F. 03 80 68 80 24

info@crl-bourgogne.org

Dijon, le 14 mai 2018

Site Internet

www.livre-bourgognefranche-comte.fr

Madame, Monsieur,
Cher(e) adhérent(e),

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté tiendra sa première Assemblée générale :

Jeudi 14 juin 2018
à partir de 14h00
Bibliothèque municipale de Dijon* – Salle de l'Académie
5, rue de l'École-de-Droit 21 000 Dijon

Celle-ci sera l'occasion de présenter à tous les adhérents le chemin parcouru depuis la naissance de l'agence le 1^{er} janvier dernier, les actions en cours, ainsi que les réflexions relatives au nouveau périmètre de la structure.

Programme

14h00 Accueil

14h30 Assemblée générale

Ordre du jour

- Historique et rapport moral
- Présentation des projets et du budget prévisionnels 2018
- Questions diverses
- Élections du Conseil d'administration

Et pour clore cette assemblée générale, nous aurons le plaisir de partager, autour d'un verre, un moment de convivialité avec tous ceux qui pourront prolonger leur présence !

** Le stationnement dans la cour de la bibliothèque est réservé à la bibliothèque municipale, des parkings publics sont à votre disposition au 29, rue du Petit-Potet et rue Sainte-Anne.*

.../... TSVP

Issue de la fusion de l'ACCOLAD (Agence Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel et la Documentation), du Centre régional du livre de Bourgogne et du Centre régional du livre de Franche-Comté, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté est née le 1er janvier 2018. Elle est le lieu ressource où se tient, entre l'État, la Région et les professionnels du livre et de la lecture, la concertation nécessaire à l'ajustement des politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire, et à leur mise en œuvre. Elle est un lieu de réflexion et de prospective sur le développement du secteur, et de coopération entre les professionnels eux-mêmes.

Dans ces objectifs, il importe à l'équipe de l'agence de tisser des liens étroits de coopération avec les acteurs du livre, les porteurs de projets et d'initiatives de qualité sur l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Adhésions 2018

L'Assemblée générale n'est pas publique, mais accessible uniquement aux adhérents à jour de leur cotisation 2018. C'est pourquoi, si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à adhérer à l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté.

Les adhésions peuvent être effectuées, selon les cas, en tant que personne morale (structure ou organisme ayant une activité liée au livre – collègue A) et/ou en tant que personne physique (collègue B). À cette fin, et si bien sûr vous en êtes d'accord, vous trouverez ci-joint le bulletin d'adhésion que vous voudrez bien nous retourner dûment complété et accompagné du règlement par chèque et/ou d'une demande de facture, **avant la date de l'Assemblée générale**.

Élection du Conseil d'administration

Un appel à candidature est lancé pour 12 sièges d'administrateur(rice)s, conformément à l'article 16 des statuts de l'agence (statuts disponibles sur simple demande auprès de l'agence) :

Article 16 – COMPOSITION - ÉLECTION

L'Agence est administrée par un Conseil d'administration comprenant douze à dix-huit membres élus :

- Six à neuf administrateur(ric)es élu(e)s par le collège A parmi ses membres ;
- Six à neuf administrateur(ric)es élu(e)s par le collège B parmi ses membres.

À titre exceptionnel, lors de la constitution par élection du premier Conseil d'administration comme décrite précédemment, deux sièges sont réservés à chacune des trois associations fondatrices pour la nomination de six administrateur(ric)es.

Idéalement, chacun des huit départements de la BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, chacun des métiers représentés par l'Agence – auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, documentaliste, archivistes, organisateur de manifestations littéraires – ont vocation à être représentés au sein du Conseil d'administration.

Le cas échéant, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre candidature, accompagnée de quelques lignes de présentation, impérativement avant le 4 juin 2018 et de l'adresser à l'agence (voie postale ou info@crl-bourgogne.org).

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de bien vouloir nous signaler en nous retournant le coupon réponse ci-joint, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher(e) adhérent(e), l'expression de mes salutations distinguées,


Evelyne Gény
Présidente